



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 29 novembre 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 29^e jour du mois de novembre 2016, à 20h30, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Me Marie-Claude Choquette, le 23 novembre 2016 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lucie Lalonde,

Germain Charron,
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Annulation de résolutions : 1509-391, 1605-208EX et 1609-379;
4. Appel de proposition pour la vente du terrain du Théâtre des Quatre Sœurs;
5. Étude environnementale – Projet de rénovation de la Mairie et Caserne;
6. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel (Pompier 1 et spécialité 2017);
7. Demande à la CPTAQ - Festival Valhalla;
8. Modification de la résolution Foresta – SADC;
9. Offre de services - PG Solutions;
10. Appel d'offres - Recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable;
11. Appel d'offres – Auscultation et diagnostic de l'égout sanitaire combiné pour l'ensemble du réseau de la Municipalité – TECQ 2014-2018;
12. Renouvellement du contrat pour entretien ménager;
13. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1611-510EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1611-511EX

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ANNULATION DE RÉSOLUTIONS : 1509-391, 1605-208EX ET 1609-379**

1611-512EX

CONSIDÉRANT les problématiques encourues pour la vente du terrain du Théâtre des Quatre Sœurs;

CONSIDÉRANT la rencontre du 28 novembre dernier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal annule les résolutions portant les numéros 1509-391, 1605-208EX et 1609-379 adoptées antérieurement à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **APPEL DE PROPOSITION POUR LA VENTE DU TERRAIN DU THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS**

1611-513EX

CONSIDÉRANT QUE le terrain du Théâtre des Quatre Sœurs est disponible pour accueillir des appels de propositions d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil entreprennent des activités de promotion pour la vente du terrain du Théâtre des Quatre Sœurs;

ET QUE cet appel de proposition sera diffusé dans le site web de la Municipalité ainsi que sur Facebook et ce, jusqu'au 12 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. **ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE - PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET CASERNE**

1611-514EX

CONSIDÉRANT notre demande de subvention pour la rénovation de la Mairie et de la Caserne;

CONSIDÉRANT QUE A4 Architecte + Design procède à une étude de faisabilité pour ce projet;

CONSIDÉRANT l'avis technique de nos experts, A4 Architecte + Design à cet effet;

CONSIDÉRANT QU' ils ont procédé à des appels de soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désire retenir les services de Englobe Corp. afin d'effectuer une étude de faisabilité et environnementale pour le projet de rénovation de la Mairie et de la Caserne;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous les items numéros 03 31010 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

6. **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL (POMPIER 1 ET SPÉCIALITÉ 2017)**

1611-515EX

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Municipalité de Saint-André-Avellin

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité de Saint-André-Avellin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;*

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité de Saint-André-Avellin prévoit la formation des pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;*

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. DEMANDE À LA CPTAQ - FESTIVAL VALHALLA

1611-516EX

CONSIDÉRANT QU' *une demande d'autorisation a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur le lot 5 532 257 au cadastre du Québec, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;*

CONSIDÉRANT QUE *le demandeur désire tenir un festival de musique électronique annuel, soit du vendredi au lundi inclusivement, au cours d'une fin de semaine durant la période estivale;*

CONSIDÉRANT QUE *le site de ce festival requiert un emplacement pour une zone de spectacle, de camping, de stationnement ainsi qu'un chemin d'accès;*

CONSIDÉRANT QUE *les endroits déterminés pour la zone de spectacle et de camping sont localisés à des emplacements éloignés des exploitations agricoles et des résidences dans le secteur;*

CONSIDÉRANT QUE *la zone de spectacle et de camping est délimitée en périphérie par une plantation et un boisé constituant une zone tampon permettant de réduire certains inconvénients causés par les activités du festival envers le voisinage;*

CONSIDÉRANT QU' *il s'agit que d'une utilisation d'une très courte période à l'aide d'équipements et d'infrastructures sans aucun caractère permanent;*

CONSIDÉRANT QUE *cette demande est conforme au règlement de zonage;*

CONSIDÉRANT QUE *le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION FORESTA – SADC**

Les membres du Conseil municipal n'ont pas toute l'information requise pour le suivi de ce dossier.

9. **OFFRE DE SERVICES - PG SOLUTIONS**

1611-517EX

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a fait parvenir deux offres de services, soit pour :

- Nouvelle licence pour MégaGest (une licence Power Builder et une Plate-forme de base AccèsCité)
- Formation sur place pour l'aide à l'utilisation des logiciels

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à ces offres de services, sont :

- | | |
|--|------------|
| • Logiciels d'exploitations et utilitaires : | 765,00\$ |
| • Préparation, configuration et installation : | 270,00\$ |
| • Entretien et soutien annuel : | 200,00\$ |
| • Formation | 3 109,00\$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise l'achat de licence pour les logiciels ci-dessus mentionnés ainsi que la formation, la préparation, la configuration, l'installation, l'entretien et le soutien annuel à cet effet pour un **montant total de 1 235,00\$ plus les taxes applicables**;

ET QUE le Conseil municipal autorise mesdames Me Marie-Claude Choquette, Nathalie Piret et Madeleine Corbeil à participer à ladite formation qui se tiendra sur place, en janvier 2017;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous les items numéros 02 13000 454 et 02 13000 414.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

10. **APPEL D'OFFRES – RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

1611-518EX

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable de la Municipalité;

_____ Maire
_____ Sec. Trés.

CONSIDÉRANT QUE *cette démarche est requise dans le but d'une meilleure stratégie d'économie de l'eau potable;*

CONSIDÉRANT *la subvention du Programme TECQ 2014-2018;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE *le Conseil mandate Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres et ce, pour les travaux ci-dessus mentionnés.*

ET QUE *madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant, soient autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres et adjudications pour ce contrat;*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

11. **APPEL D'OFFRES – AUSCULTATION ET DIAGNOSTIC DE L'ÉGOUT SANITAIRE COMBINÉ POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ - TECQ 2014-2018**

1611-519EX

CONSIDÉRANT QUE *la Municipalité procède à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre du programme de subvention TECQ 2014-2018;*

CONSIDÉRANT QUE *les exigences du MAMOT relativement à l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées requièrent la Municipalité à faire un pourcentage d'inspection télévisée des égouts;*

CONSIDÉRANT QU' *il reste à obtenir les résultats de l'inspection des égouts et d'auscultation des chaussées afin de pouvoir valider l'état des conduites et conclure les tronçons prioritaires dans le plan d'intervention;*

CONSIDÉRANT QUE *le guide d'élaboration d'un plan d'intervention exige qu'un minimum de conduites d'égouts soit inspecté selon le format PACP. Au moins 10 % des conduites d'égouts ayant plus de 50 ans pour l'année de référence étant 2015 doivent être inspectées;*

CONSIDÉRANT QUE *dans la priorité 2.3 du Programme TECQ, on demande l'auscultation et le diagnostic de l'égout sanitaire combiné pour l'ensemble du réseau de la Municipalité (TECQ 2014-2018);*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent monsieur Roger Valade, Inspecteur municipal, à aller en appel d'offres auprès de différentes firmes spécialisées pour les travaux d'inspection télévisée des égouts et de procéder à l'analyse et l'adjudication du contrat pour lesdits travaux et ce, selon les règles du CMQ;

ET QUE madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant, soient autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres et adjudications pour ce contrat;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim*

12. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR ENTRETIEN MÉNAGER

1611-520EX

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien ménager de la Mairie est échu depuis le 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les services de madame Chantal Forest sont appréciés de tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal acceptent d'octroyer le contrat d'entretien ménager de la Mairie à Madame Chantal Forest pour un total de **525,00\$** par mois et ce, pour une période de 12 mois débutant le 29 novembre 2016, et se renouvellera automatiquement, à moind d'avis contraire;*

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de services;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 19000 495.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim*

_____ Maire
_____ Sec. Très.

13. **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil municipal déposent leurs formulaires d'intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à la fin de chaque année en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 357).

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question parmi les personnes présentes.

15. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1611-521EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 21h10, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.